SOLVA

Christian PREAUX**
Alain NIEDWORAK
Julie CESTER*
François PRÉAUX*[1] *(f.f.)*
Huissiers de Justice

Daphnée VANBERSY**
Candidats Huissier de Justice

Carla PALERMINI
Premier Clerc

Avec la collaboration de :

Camille LEFLOT*
Candidate Huissiers de Justice

Jeanne LEPOIVRE*
Emmanuel BAUDOUX*
Stagiaire Huissier de Justice

** Master en droit*
*** Master en droit - Médiateur(trice) civil(e) et commercial(e) agréé(e)*
[1] Faisant fonction en remplacement de Me Stéphane Formica

Thuin, le 10/03/2025

Monsieur BEFAHY Jean

Rue des Roitelets, 57
6043 CHARLEROI (Ransart)

REFERENCE: LS595 *A rappeler à chaque communication*	
Créancier (Bailleur)	LA SAMBRIENNE
Débiteur (Locataire)	BEFAHY Jean né à Charleroi le 31/10/1955

Monsieur,

Nous allons bientôt procéder à l'**expulsion** de l'immeuble (maison / appartement) que vous occupez.

DATE ET LIEU DE L'EXPULSION

DATE	**07/05/2025**
HEURE	**09 : 00**
LIEU	**Rue des Roitelets, 57** **6043 CHARLEROI (Ransart)**

POURQUOI CETTE PROCEDURE ?

Vous avez reçu un **acte d'huissier de justice** qui contenait la **copie d'un jugement**.

Celui-ci vous **condamne à quitter les lieux que vous occupez actuellement**.

POUVEZ-VOUS EVITER L'EXPULSION ?

⇨ **OUI**

Étude de THUIN
Siège administratif
Me Christian **PRÉAUX**
4A, Rue de Lobbes
6530 THUIN

Étude de CHIMAY
Me Alain **NIEDWORAK**
29/RC-G Place Froissart
6460 CHIMAY

Étude de CHARLEROI
Me Julie **CESTER**
Me François **PRÉAUX** *(f.f.)*
107 Avenue Paul Pastur
6032 CHARLEROI

Du lundi au vendredi - 9 h à 12 h
(Charleroi du lundi au jeudi) ou sur rendez-vous

info@etudesolva.be – www.etudesolva.be

Du lundi au vendredi - 9 h 30 à 12 h
Question / Contestation : +32 (0)71/59.71.**40**
Plan de paiement/vente judiciaire :
+32 (0)71/59.71.**41**

BCE/TVA BE 1017.810.409

Vous **pouvez quitter les lieux de vous-même**. Vous devez **remettre l'ensemble des clés en votre possession** (Au plus tard 24 heures avant la date et heure de l'expulsion).

> La Sambrienne précise qu'aucune expulsion ne peut être annulée le jour même.
> De plus, le paiement des sommes dues ne pourra permettre l'annulation de l'expulsion uniquement si celui-ci est parvenu au plus tard 48 heures avant le 07/05/2025

Où remettre les clés ?

1) Directement à votre bailleur

La SAMBRIENNE

2) Dans un de nos bureaux

SOLVA

Bureau de Thuin :	**Bureau de Chimay**
4A Rue de Lobbes **6530 THUIN** **Horaires** : tous les jours de 9 h à 12 h (ou sur rendez-vous)	**29 RC/G Place Froissart** **6460 CHIMAY** Horaires : tous les jours de 9 h à 12 h (ou sur rendez-vous)

Bureau de Charleroi

107 Avenue Paul Pastur
6032 CHARLEROI (Mont-Sur-Marchienne)

Horaires : lundi au jeudi de 9 h à 12 h
(Ou sur rendez-vous)

AUTRES INFORMATIONS

Si d'autres personnes résident dans les lieux, nous vous invitons à les informer de la situation.

La procédure d'expulsion est une procédure lourde qui entraine des frais importants qui sont **entièrement à votre charge** (Frais de déménageur, serrurier et l'administration communale).

Dernier courrier avant l'expulsion du 07/05/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour **SOLVA**,

INFORMATION CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre de la gestion de ce dossier, l'Etude d'huissiers de justice SOLVA est amenée à traiter certaines données à caractère personnel vous concernant. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, reportez-vous au disclaimer figurant au bas du document en pièce jointe, ou consultez notre politique de traitement et de conservation des données ainsi que vos droits, ici https://etudesolva.be/politique-de-confidentialite